

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. Barman,
au Conseil fédéral*

L

Paris, 7 octobre 1856

J'ai eu l'honneur de remettre hier à l'Empereur vos lettres qui m'accréditent auprès de lui comme ministre plénipotentiaire.¹ Je voulais lui faire une petite allocution appropriée à la circonstance, mais S.M. ne m'en a pas laissé le temps; en me voyant entrer, elle m'a tendu la main, m'a félicité sur ma nomination, m'a parlé de son attachement à la Suisse, a renvoyé immédiatement les chambellans et officiers qui l'entouraient et m'a fait asseoir.

Confidentiel

Abordant alors la question de Neuchâtel, l'Empereur m'a témoigné l'embarras dans lequel le plaçait la seconde lettre du Roi de Prusse dont il m'a fait connaître la substance à peu près conforme à ce que j'ai eu l'honneur de vous en écrire: très pressante en faveur des prisonniers, un peu moins en ce qui concerne le recours aux armes. Le Roi témoigne la crainte que l'Empereur ne lui arrache la victoire obtenue par son armée de cent mille hommes; il y donne sa parole d'avoir défendu à ses fidèles sujets de s'insurger.

L'Empereur a ajouté que je ne devais pas douter de ses préférences entre la Suisse et la Prusse, mais que le Roi armait et paraissait résolu à exécuter ses projets contre nous; que par son mariage, le Grand-duc de Bade était dans la dépendance de la Prusse; que l'Autriche, d'abord très réservée, semblait maintenant encourager le cabinet de Berlin.

L'Empereur désirerait, pour éviter un conflit et les graves complications qu'il pourrait faire surgir en Europe, que le Gouvernement fédéral se contentât de bannir les insurgés, qu'il n'en résulterait pour la Suisse aucune atteinte à sa dignité, et que la solution du différend en serait singulièrement facilitée.

J'ai remercié, en votre nom, S.M. de l'amitié qu'elle nous montrait; je lui ai dit qu'en présence de l'indignation unanimement ressentie en Suisse pour l'attentat du 3 septembre, la proposition d'une amnistie n'avait aucune chance d'être accueillie par les Chambres, ni par l'opinion publique dont elles sont l'organe, si en même temps toute prétention sur Neuchâtel n'était pas abandonnée; que de deux choses l'une, ou le Roi avait réellement l'intention de renoncer, et alors il ne devait pas craindre de le déclarer, ou il persistait dans ses prétentions, et dans ce cas, il y aurait duperie pour nous à accorder une amnistie; qu'il était surprenant

1. Chargé d'affaires à Paris depuis le 22 mai 1848, J. Barman avait été nommé Ministre plénipotentiaire auprès de l'Empereur des Français le 26 juillet 1856 (E 2/559).

22 OCTOBRE 1856

485

que, sans égard à ses principes conservateurs, le Roi fût disposé à mettre cent mille hommes en mouvement pour tenter de délivrer des insurgés ayant contrevenu à sa défense, etc.

L'Empereur m'a répondu qu'il comprenait très bien votre position, mais que, comme il s'agissait d'intérêts majeurs pour le pays, vous deviez vous y prêter, que son conseil était dicté par son attachement pour la Suisse, qu'on ne pouvait pas exiger du Roi l'abandon préalable de ses droits, etc.

Nous avons ensuite échangé quelques observations sur le fond de la question. L'Empereur reconnaît l'absurdité du canton-principauté, mais quoique le Traité de Vienne ait été fait contre sa famille et la France, il ne l'admet pas moins comme code politique de l'Europe. J'ai présenté à cet égard diverses considérations, à la suite desquelles l'Empereur m'a dit que c'était une question à élucider et à débattre; il a émis l'idée éventuelle de réunir la conférence qui vous proposerait une amnistie comme moyen de faciliter une solution.

Je suis très touché de la confiance et de l'abandon que m'a témoignés l'Empereur pendant tout cet entretien. Je ne puis croire qu'il promette à la Prusse de la laisser agir.

Cette entrevue m'a confirmé dans l'opinion que la présentation d'un mémorandum pourrait être utile. Mon projet², dont la copie se fait un peu lentement, vous sera envoyé à la fin de la semaine. Je pense qu'après correction vous le ferez imprimer à un petit nombre d'exemplaires très soignés.

Quant à la mission de Londres, je vous demande, très honorés Messieurs, la permission de vous en parler plus tard; son utilité dépend en grande partie ce me semble, des instructions reçues par l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris. Je n'ai pu le rencontrer ni hier, ni aujourd'hui.

[PS chiffré]

Rampante exalte [*sic pour exaltée*], la lettre annonce plus d'imagination que de jugement.

2. Cf. N° 175, note 2.